

Compte-rendu du conseil municipal - 10 Octobre 2019 -



Commune de Saint Paul de Jarrat

* * *

L'an deux mille dix-neuf, le dix du mois d'Octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul de Jarrat, dûment convoqué le quatre du mois d'Octobre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Saint Paul de Jarrat), sous la présidence de **Monsieur Michel TARTIE**, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

↳ Présents :

- **TARTIE Michel, Maire**

(Par ordre alphabétique)

- Mesdames AUTHIE Mireille, CARALP Catherine, DURCHON Christelle, DORIO Nathalie, MAURY Nathalie.
- Messieurs COURDIL Gilles, HERNANDEZ Jean-Jacques, LABEUR Hubert, LIMA Charles, MILESI Christian, PEDOUSSAT Christian

↳ Absentes représentées : FORESTIER Nathalie, MOÏOLA Laëtitia

↳ Absent non représenté : BONREPAUX Jean Christophe

↳ Madame MAURY Nathalie est nommée secrétaire de séance.

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 23 Juillet 2019 sont présentées par le Maire et soumises à la signature des conseillers municipaux présents pour validation.

- 2019-26 Opération groupée Travaux de Voirie. Programme Pluriannuel. Convention de mandat avec la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes.
- 2019-27 Déclassement parcelle 4869 du plan de bornage du 2 avril 2019 établi par Rivère/Boscariol.
- 2019-28 Déclassement bâtiment et parcelles D1407 et D1408 sis au 2 Bis Hameau d'Antras 09000 Saint Paul de Jarrat.
- 2019-29 Contrat tarif jaune électricité.
- 2019-30 Adhésion au service remplacement mis en place par le Centre de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège.
- 2019-31 Suppression du CCAS remplacé par commission sociale.
- 2019-32 Versement subvention voirie 2018-2019 Communauté d'Agglomération.
- 2019-33 PLU arrêt.

* * *

⇒ **Mr le Maire demande s'il peut rajouter un sujet concernant l'impact provoqué par l'arrêt des marches arrière du SMECTOM et signale que le sujet DM n'est finalement pas nécessaire pour le moment mais qu'il en parlera tout de même**

Il soumet ce rajout au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Validation du compte-rendu du conseil municipal du 23 Juillet 2019** : En l'absence de toute remarque ou demande rectificative le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 23 Juillet 2019 est validé.

⇒ **Vente terrain Antras :**

En continuité du dossier de déclassement d'une parcelle à Antras et de la demande de Mr et Mme Reynold de Seresin à Antras, Mr le Maire propose au conseil municipal de mettre à la vente la partie de la parcelle suivant découpage réalisé par le géomètre et validé par la mairie.

Les conditions de la vente sont :

- La mairie conservera une servitude pour le passage du pluvial
- La vente sera réalisée au prix de 5€ le m²
- Les frais de géomètre pour le bornage et l'enregistrement cadastral seront à la charge des acheteurs
- Les frais de notaire seront à la charge des acheteurs
- Cette vente sera acceptée par la voisine Mme Morrereau. Cette dernière a déjà fait un courrier en ce sens.

Le débat est ouvert.

Mr Le maire soumet à la vente suivant les conditions stipulées ci-dessus

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14				14

⇒ **Vente bâtiment Antras :**

Suite à la mise en vente du bâtiment à Antras, nous avons eu trois contacts. Deux traités directement par nos soins, une assurée par l'agence immobilière. Le deuxième contact que nous avons eu souhaite acheter le bien au prix que nous avons fixé soit 130 000 € (Cent trente mille euros).

Par contre nous avons validé lors de la mise en vente que le prix fixé intégrait les frais de l'agence immobilière. Comme finalement ce bien a été vendu sans passer par l'agence immobilière, l'acheteur potentiel Mr Monié Benjamin souhaite se porter acquéreur à la condition si nous sommes d'accord d'intégrer les frais notariés dans le prix de vente en lieu et place des frais d'agence immobilière.

Mr le Maire explique que les coûts qu'auraient représenté les frais d'agence sont quasiment équivalents aux frais notariés et qu'au vu du prix proposé par l'acheteur il propose d'accepter l'offre de Mr Monié.

Le débat est ouvert.

Mr Le maire soumet au vote la vente du bien parcellé n°1407 et 1408 section D à Antras au prix de 130 000 € frais d'achat inclus. Les frais d'achat étant évalués à 10 000 € le prix sera donc fixé à 120 000 €.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Délibération coupe communale 2020 :**

Comme chaque année l'ONF nous conseille de mettre à la vente des coupes de bois. Cette année ce sont les parcelles 14B et 15B pour une superficie de 10,73 hectares qui sont proposées à la vente. Le brouillard de délibération était joint à la convocation.

Le débat est ouvert. Il est nécessaire de faire remonter le fait que la coupe opérée par Alves n'est pas propre. L'ONF doit encadrer les coupes jusqu'au bout.

Mr le Maire soumet au vote la mise à la vente des coupes de bois encadrées par l'ONF sur les parcelles 14B et 15B

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Projet aménagement La Charmille – Le Carailé :**

Mr le Maire avait sollicité un rendez-vous avec Mme la Préfète pour lui expliquer la difficulté qu'allait avoir la commune pour financer le projet de réaménagement entre La Charmille et le Carailé de façon à permettre au département de réaliser la réhabilitation de la voirie.

Il partage avec le conseil municipal la présentation qu'il a eu l'occasion de faire à Mme la préfète. A la demande du secrétaire général de la préfecture, Mr le Maire a également pu aborder le projet sénior mais il en parlera lors des questions diverses.

Le projet d'aménagement aura un coût d'environ 287 000 euros HT. Suite à la présentation réalisée et aux échanges avec Mme la Préfète, cette dernière a reconnu les efforts de désendettement réalisés par la commune. Au vu de ces efforts et de l'amélioration réalisée, Mme la Préfète acte que l'Etat doit nous aider et nous propose de nous accompagner à hauteur de 50% de ce projet soit 144 000 Euros.

Le rendez-vous fut très constructif et a le mérite de reconnaître et appuyer nos efforts.

Comme nous pouvons prétendre également à une aide de 30% du département dans le cadre du dispositif traversée d'agglomération ce projet serait financé à 80% c'était la condition requise pour pouvoir mener à bien ce projet.

La subvention de l'Etat étant quasiment acquise, Mr le Maire va rencontrer M le Président du Conseil Départemental pour valider cette aide de 30%

Le débat est ouvert

Mr Le Maire soumet au vote l'inscription au budget 2020 de ce projet et les demandes de financement. Soit 50% de DETR et 30% de traversée d'agglomération.

Coût estimatif			
		HT	TTC
Travaux VRD	Préparation	8 260	9 912
	Terrassement	53 145	63 774
	Voirie, bordure	114 815	137 778
	Réseaux canalisations	70 045	84 054
	Signalisation	23 950	28 740
Sous total		270 215	324 258
Maîtrise d'œuvre		17 220	20 664
TOTAL GENERAL		287 435	344 922

Financement			
		HT	TTC
Coût du projet		287 435	344 922
Département	DETR 50%	150 000	
Département	Traversée d'agglomération 30% plafonné*	80 000	
Sous total		230 000	80%
Mairie	Autofinancement		114 922
	Récupération de TVA		48 289
Solde du projet à la charge de la Commune			66 633 19%

Le report des travaux au niveau du passage à niveau pose un problème de sécurité certain. La commune s'attachera à poursuivre les discussions avec la SNCF tout en sachant que la SNCF a déjà annoncé un délai de 4 ans à minima avant de faire quoi que ce soit. Il n'y a pas d'éclairage sur cette zone : voir si on peut profiter des travaux pour étendre l'éclairage public.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Délibération pour Conventonnement mise à disposition Marc Clanet + modification horaire :**

Suite à notre dernier conseil municipal où nous avons évoqué la mise en conformité des heures de l'intervenant musique, Mr Clanet avec les textes de l'Education Nationale, nous avons convenu afin de prendre le temps d'accompagner Mr Clanet dans des solutions de remplacement éventuelles de diffuser la diminution de son temps de travail pour la commune soit au 31 Décembre 2019 soit au 30 Juin 2020.

Afin toutefois de nous mettre en conformité avec les textes de l'Education Nationale, les horaires de Mr Clanet ont été modifiés. Etant donné qu'il lui reste un peu moins de 3h ou nous ne savons pas l'occuper sur la commune, nous avons trouvé une solution de remplacement au moins temporaire.

Mr Clanet pourrait être mis à disposition des Francas du pays de Foix sur Montgailhard. Les frais resteront pour l'instant à la charge de la commune. Dans l'intervalle, soit nous trouverons une solution définitive soit au plus tard le 30/06/2020 le volume horaire de M Clanet sera ramené au temps imposé par les textes de l'Education Nationale.

Le débat est ouvert. Mme Authié demande pourquoi l'Education Nationale a réduit le nombre d'heures d'enseignement musical. Mme Maury répond que ce changement est intervenu il y a au moins 3 ans mais que le changement n'a jamais été mis en conformité par l'ancien directeur d'école. L'arrivée de la nouvelle directrice a mis en lumière cet écart. Elle a décidé de rester en écart la 1^{ère} année, mais ne pouvait pas rester hors la loi plus longtemps. Nous travaillons avec elle afin de nous mettre en conformité.

Cette proposition est soumise au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **DM :**

Finallement la DM n'est pas nécessaire pour le moment. En fait un mandat avait été rejeté pour poste insuffisamment approvisionné mais après vérification approfondie il s'agissait d'une erreur de la trésorerie. Ce sujet est pour l'instant annulé mais une DM sera peut-être nécessaire en fin d'année tout de même.

⇒ **SMECTOM arrêt des marches arrière :**

Mr le maire explique les impacts liés à l'arrêt des marches arrière lors des collectes par le SMECTOM sur l'ensemble de la commune.

Nombre de rues ont été impactées mais lorsque la distance à parcourir avec les poubelles par les habitants était trop importante, nous avons essayé de trouver des solutions.

- **Rue des Tuileries** marche arrière de 80 mètres : Demande de la Mairie de modifier la tournée pour prendre la rue dans l'autre sens et tourner en bout. OK Validé par le SMECTOM
- **Impasse quartier de Ventrille** marche arrière de 100 mètres : Pas de solution la mairie mettra en place un soutien aux 2 personnes âgées qui résident au fond de l'impasse pour la partie déchets verts uniquement.
- **Ecole** marche arrière 90 mètres : Déplacement du point de collecte afin de supprimer la marche arrière. En place.
- **Rue de Plas** marche arrière 30 mètres. Pas de solution les résidents devront amener leurs bacs en bordure de route. Information du SMECTOM vers les résidents.
- **Quartier Debèze** marche arrière de 60 mètres : Demande de la mairie au SMECTOM de réaliser un demi-tour au fond de l'impasse. Si le demi-tour est validé par le SMECTOM nous consulterons les résidents afin de voir s'ils préfèrent stationner dans la zone et descendre leurs poubelles 60 mètres plus loin ou l'inverse. **Attente retour SMECTOM**

- **Chemin des fourches** marche arrière 30 mètres. Pas de solution pour l'instant si un jour désenclavé via le lotissement des fourches le problème sera réglé.
- **Antras** marche arrière 150 mètres mais résidences à moins de 60 mètres du circuit de collecte. Pas de solution les résidents devront descendre leurs poubelles de 60 mètres pour le plus loin. Information du SMECTOM vers les résidents.
- **Rue du moulin** marche arrière de 185 mètres. Point le plus problématique car il y aurait eu 13 poubelles en bout de rue et les 6 habitants les plus éloignés auraient dû amener tous leurs déchets sur un point fixe.

Suite à intervention de Christian Milesi sur cette zone un habitant au fond de l'impasse M Cornu a accepté de nous céder contre abattage de quelques arbres un morceau de terrain pour permettre le demi-tour des camions du SMECTOM.

Mr la Maire propose de soumettre au vote l'échange de ce morceau de terrain contre abattage des arbres et aménagement de cette zone. La mairie prendra en charge les frais de géomètre ainsi que les frais de notaire pour régulariser la cession de ce morceau de terrain. Le conseil municipal remercie M Cornu pour ce geste en son nom et au nom de tous les habitants de cette rue.

Cette proposition est soumise au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

- **Rue du Séguéla** marche arrière de 150 mètres. Mr le Maire et Cathy Caralp ont rencontré Mr Henault afin de valider la possibilité de faire demi-tour dans l'entrée du chemin privé. Mr Henault n'y voit aucun problème, bien au contraire il est même prêt à laisser son portail ouvert les jours de collecte.

Un test de demi-tour a été demandé au SMECTOM. Ce test est concluant mais peut-être nous faudra-t-il à terme emménager le début de ce chemin privé pour faciliter la rotation. Nous verrons à l'usage dans un 2^{ème} temps.

- **La Plaine, Gascogne, Cathala.** Afin d'optimiser les tournées ces 3 habitations vont basculer sur la tournée de Soula. Le problème est que sur Soula le ramassage n'est effectué que toutes les 2 semaines. Jean-Jacques Hernandez a rencontré les habitants de la plaine et Gascogne et ce changement a été approuvé. Il reste Cathala à informer de cette modification.
- **Les Barthes** les camions de ramassage effectuent le demi-tour chez Mr Miquel. Un rendez-vous doit être pris avec M. Miquel afin de voir s'il accepte de signer un accord afin que les camions puissent rentrer et faire demi-tour.

⇒ **Questions et informations diverses :**

↳ Projet lotissement sénior RDV avec Mme la Préfète

M Le Maire fait part des éléments échangés avec Mme la Préfète à ce sujet. L'Etat pourrait intervenir en financement sur une partie et peut être même tout le projet sur les fonds DSIL (voté au niveau préfecture régionale).

Sur conseil de Mme la Préfète, un rendez-vous a été pris avec Mme Neveu de la DDT afin d'identifier les subventions activables ou non sur ce type de projet. Nous y verrons un peu plus clair suite à cet entretien car les montages financiers restent assez complexes en ce domaine pour rentrer au mieux dans les cases.

Sur le fond Mme la Préfète a trouvé ce projet très intéressant et toujours au vu des efforts de désendettement réalisé fera en sorte de nous accompagner au mieux.

↳ Cimetière 21/10 affichage finalisation de la procédure des concessions à l'abandon.

↳ Logement de l'épicerie va être reloué à une mère avec 3 enfants qui étaient en situation d'urgence.

↳ Les trottoirs de Ventrille : Le déplacement des poteaux devrait avoir lieu très bientôt à priori, ce qui nous permettra de finaliser l'aménagement du trottoir

↳ Le chantier de la médiathèque est retardé à la semaine 43 mais la date de fin de chantier devrait rester tenue.

↳ Instruction des permis de construire : jusqu'à validation du nouveau PLU, et le POS n'étant plus applicable depuis janvier 2019, l'instruction des permis doit obtenir approbation avant accord des services de la DDT.

↳ Des volontaires de St Paulet avaient demandé du matériel pour remettre le lavoir en état : c'est chose faite, le travail est très bien réalisé. Un grand Merci à eux.

↳ Association familiale/ petit train de Noël. Mme Authié signale qu'il semblerait qu'une facturation va être réalisée à la mairie pour financer le petit train confectionné par l'association du temps libre. Mme Authié se demande sur quelles bases cette facturation va être réalisée étant donné que le matériel est du matériel de récupération et que le travail a été réalisé dans le cadre de l'association. Mr le Maire explique que le président M Estaque a proposé qu'au lieu de verser la subvention à l'association temps libre, ce petit train soit finalement financé par la mairie en lieu et place de la subvention afin que toutes les associations puissent utiliser ce petit train.

M la Maire a demandé au président de l'association temps libre M Estaque de valider cette possibilité avec les membres de l'association temps libre. A ce jour rien n'a été facturé à la mairie.

↳ Déco de Noël : nous avons profité de promotions très intéressantes pour renouveler nos vieilles décorations inadaptées.

↳ Passerelle sur le Scios : L'appel d'offre en cours sur 2 lots génie civil/passerelle afin d'augmenter le nombre de réponses possibles.